

# Conditions Générales et Particulières de Vente AEC Vacances Hiver 2023-2024

AEC VACANCES est une réalisation de l'Association Educative et Culturelle des Anciens et Amis de Don Bosco. AEC VACANCES, association loi 1901, est immatriculée au Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours sous le numéro IM 074110023. Son siège social est domicilié 2-4 rue du Lachat - BP 54 - 74230 THONES. Siret 77661280600112. TVA intracommunautaire FR86 776612806. Assurance SMALC - CS 20000-79031 NIORT CEDEX 9. Assurance rapatriement en cas d'accident ou de maladie. L'achat d'un séjour implique de la part de l'acheteur l'acceptation des conditions générales ci-dessous. AEC VACANCES se réserve expressément la possibilité d'apporter des modifications aux prix et au contenu des séjours proposés, ainsi qu'aux dates d'ouverture et de fermeture des villages vacances, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables. Le règlement de l'acompte de 30 % vaut acceptation et validation des présentes conditions de vente sous réserve de leurs dispositions. Les présentes conditions générales et particulières de vente sont valables pour tout séjour réservé dans un des villages AEC VACANCES entre le 1<sup>er</sup> déc. 2023 et le 2<sup>nd</sup> nov. 2024 et peuvent être à tout moment modifiées et / ou complétées par AEC VACANCES. Dans ce cas, une nouvelle version des conditions générales et particulières de vente sera mise en ligne sur le site Internet et cette nouvelle version s'appliquera automatiquement à tous les clients. Si vous achetez un séjour chez AEC VACANCES, vous bénéficiez des droits octroyés par le code du tourisme. AEC VACANCES sera entièrement responsable de la bonne exécution de ce séjour. En outre, comme l'exige la loi, AEC VACANCES dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements au cas où elle deviendrait insolvable. Pour plus d'informations sur vos droits, cliquez sur ce lien : <https://www.aec-vacances.com/fr/p/conditions-generales-de-vente>

## COMMENT RÉSERVER

Dès le 10 juillet pour l'hiver 2023/2024 - À partir du 11 décembre 2023 pour l'été 2024. La brochure est 2024 sera expédiée en janvier 2024.

Par courrier électronique ou par mail : vous pouvez envoyer votre demande de réservation à tout moment de l'année à notre centrale de réservation : AEC VACANCES BP 54 - 74230 THONES. Les demandes sont traitées par ordre chronologique d'arrivée et selon les logements disponibles compte tenu des compositions familiales. Fournir un courrier d'inscription par famille, ainsi que les documents nécessaires si vous bénéficiez d'aides au voyage et d'un acompte représentant 30 % du montant du séjour. Une réponse vous sera adressée à l'ouverture du planning de la saison concernée. Par téléphone, au 04 50 02 90 74. Les réservations sont ouvertes aux dates indiquées ci-dessus selon la saison concernée. Par Internet : réservation sur notre site aec-vacances.com. Les demandes de réservations en ligne sont validées, sous réserve de disponibilités, sous 72h.

## ARRIVÉE - DÉPART

Vacances scolaires de Noël - Nouvel An et de Février : les séjours ont lieu du samedi au samedi. Hors vacances scolaires et pendant les vacances de printemps : jour d'arrivée / de départ et durée de séjour "à la carte" selon disponibilités. Les chambres sont disponibles à partir de 17h et doivent être libérées à 10h le jour de départ. Pour les séjours en pension complète ou demi-pension comme pour les séjours en location avec réservation d'un forfait restauration, le 1<sup>er</sup> repas est le dîner et le dernier repas le petit déjeuner. Déjeuner supplémentaire possible sur réservation, tarif sur demande. Dans le cas de courts séjours (inférieurs à 5 nuits), le 1<sup>er</sup> repas est le dîner et le dernier repas le déjeuner. Tarifs disponibles sur demande.

## PRÉCISIONS SUR LES TARIFS

Les prix sont indiqués en euros. Les tarifs sont publiés sous réserve d'erreur d'impression ou d'omission. La présente brochure est remise à titre informatif. Seuls les prix mentionnés sur les documents de réservation ont une valeur contractuelle. Ils sont susceptibles de modifications en fonction des conditions économiques ou de décisions réglementaires nouvelles (ex. : modification du taux de TVA). Aucun remboursement n'est possible pour un départ anticipé ou une arrivée tardive. Pour tous week-ends et courts séjours (moins de 5 nuits), tarif sur demande. Pour tout séjour de 2 semaines ou plus, vous bénéficiez : En location de 5 % de remise sur la 2<sup>e</sup> semaine, 10 % sur la 3<sup>e</sup> semaine et les suivantes. En demi-pension ou pension complète de 10 % de remise sur la 2<sup>e</sup> semaine, 15 % sur la 3<sup>e</sup> semaine et les suivantes. Ces remises ne s'appliquent pas sur l'option restauration proposée à St-Cyr-sur-Mer. Offre valable pour les villages AEC VACANCES toute l'année et quelle que soit la formule réservée, pour des semaines complètes consécutives. Possibilité de formule hôtelière (nuit + petit déjeuner) : tarifs disponibles sur demande et affichés dans nos villages vacances. Le supplément pour chambre individuelle est de 17 € / nuit / pers. en vacances scolaires et 8,50 € / nuit / pers. hors vacances scolaires. Les Dernières Minutes, Ventes Flash et autres offres commerciales diffusées sur notre site Internet sont des opérations promotionnelles soumises à conditions : non rétroactives et non cumulables avec les offres déjà annoncées en brochure et les avantages partenaires. Voir détail des offres sur le site Internet. Pour ces séjours, le règlement total est demandé à la réservation par carte bancaire.

## TAXE DE SÉJOUR

Elle est ajoutée sur votre facture et tient compte du nombre de personnes, de l'âge et de la durée de séjour. Son montant est fixé par la commune de votre lieu de séjour et peut être révisé en cours d'année avec récussation de l'augmentation le cas échéant.

## FRAIS ANNEXES

Frais de dossier : 15 € par famille et par séjour. La confirmation d'un séjour implique des frais de participation à la vie associative de l'IAEC de 15 €. C'est un forfait valable du 11/10/23 au 30/09/24.

## ATTRIBUTION DES LOGEMENTS

La centrale de réservation attribue les logements en fonction de la date d'inscription et de la composition familiale. Une attention particulière est portée aux familles avec bébé et pour les personnes à mobilité réduite. Les souhaits particuliers doivent être exprimés au moment de la réservation mais ne font le cas d'un engagement ferme de notre part. Pour plus de confort, possibilité de choisir son type d'hébergement, pour un supplément de 165 € par semaine : À Samoëns, pour les familles de 4 personnes il est possible de réserver une chambre mezzanine ou 2 chambres communicantes. À St-Jean-de-Sixt, pour les familles de 4 à 6 personnes, il est possible de réserver un logement en chalet ou 2 chambres communicantes.

## CONDITIONS D'ACCUEIL - DÉTENTEURS DE CARTE D'INVALIDITÉ

Les personnes détenant une carte d'invalidité peuvent bénéficier de tarifs préférentiels, sous réserve de conditions de revenus. Les copies de la carte d'invalidité et du dernier avis d'imposition sont demandées pour justificatifs.

## CONDITIONS D'ACCUEIL ADB (Anciens de Don Bosco)

Les membres ADB à jour de leur cotisation bénéficient d'une remise de 20 % sur les tarifs pour les destinations AEC VACANCES. Elle est cumulée avec les offres déjà annoncées en brochure. Cette remise s'applique pas aux séjours à thème, ni aux options (forfait restauration, ménage, supplément animal...). La copie de la carte d'adhérent est demandée pour justificatif. La remise s'applique uniquement à l'adhérent et à ses enfants à charge si l'adhérent est inscrit au séjour, elle n'est pas cumulable avec d'autres remises partenaires.

## CONDITIONS D'ACCUEIL MINI GROUPE

À partir de 10 personnes pour un séjour de 7 nuits minimum dans l'une des destinations AEC VACANCES, une remise de 10 % est appliquée aux conditions suivantes : inscription simultanée de tous les participants sur un seul dossier pour une même durée de séjour et avec les mêmes prestations. Un seul interlocuteur est désigné pour suivre le dossier et recevoir une facture unique (aucun document individuel ne sera envoyé). L'annulation de participant(s) entraînant la réduction d'effectifs en dessous de 10, sans souscription de la garantie annulation, implique la perte de la remise. Les participants ajoutés après l'inscription initiale aux mêmes conditions que le reste du mini-groupe bénéficieront de la remise. 50 € de frais sont demandés pour le mini groupe (ce montant regroupe les frais de dossier et de vie associative).

## AVANTAGES PARTENAIRES AEC VACANCES

AEC VACANCES a signé des conventions de partenariat avec certains organismes (CSE, COS, Fédérations sportives, Mutuelles, Caisses de retraite...). A ce titre, des avantages sont accordés sur indication d'un code partenaire ou présentation d'un justificatif (remise, exonération des frais de dossier...). Ils sont cumulables avec les offres déjà annoncées en brochure. La remise accordée ne s'applique pas aux séjours à thème, ni aux options (forfait restauration, ménage, supplément animal...). Pour bénéficier des avantages, l'ayant droit doit être inscrit au séjour. En cas de bénéfice de remises cumulables, c'est la remise la plus importante qui s'applique.

## CONFIRMATION DE SÉJOUR

Pour confirmer le séjour, un acompte de 30 % est demandé. Dans le cas d'un séjour réservé par téléphone, vous disposez d'un délai d'option de 48h. Dans le cas d'une réservation par courrier, l'acompte doit être joint. L'acompte est encaissé si la demande de séjour peut être satisfaite. Si la demande ne peut être satisfaite (dates ou logement non disponibles), une proposition alternative sera faite. Inscription tardive : en cas d'inscription à 30 jours ou moins avant le début du séjour, la totalité du règlement est exigée par carte bancaire ou virement (avec copie de l'ordre de virement) au moment de l'inscription pour confirmation de la réservation. Le règlement de l'acompte vaut acceptation et validation des présentes conditions de vente sans réserves. Une confirmation de séjour qui vaut facture pro-forma vous est adressée par mail par courrier. Les détails pratiques informant des points importants du séjour sont disponibles sur notre site Internet.

## ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTATION

Vous êtes informés que vous ne bénéficiez d'aucun droit de rétractation (notamment en cas de vente à distance) et ce, conformément à l'article L121-20-4 du Code de la Consommation.

## AIDES AUX VACANCES

Les chèques vacances (ANCV) sont acceptés pour le paiement de l'acompte et du solde. Nous vous conseillons de nous les adresser en courrier recommandé. En cas de perte, nous négocions votre responsabilité. Les chèques vacances CONNECT sont acceptés pour le paiement du solde des séjours réservés sur Internet. Les Bons Vacances sont acceptés uniquement en règlement du solde de votre séjour, pour les villages agréés et les formules autorisées (lire attentivement le règlement de votre CAF). Pour bénéficier du dispositif VACAF, il faut nous communiquer votre numéro d'allocation et votre département de résidence. Le remboursement éventuel d'un trop versé ne peut intervenir qu'après votre séjour, et encaissement du remboursement CAF correspondant.

## MOYENS DE PAIEMENT

Sont acceptés pour règlement des séjours les moyens suivants : carte bancaire Visa ou Eurocard / Mastercard, virement bancaire (RIB fourni sur demande), chèque bancaire, mandat cash, espèces dans la limite du montant légal autorisé (1 000 €), chèques cadeaux AEC, chèques vacances et chèques vacances CONNECT ANCV.

## SOLDE DE SÉJOUR

Le solde de séjour (voir partie détachable au bas de la confirmation de séjour) devra être réglé au plus tard 30 jours avant le début du séjour, sans rappel de notre part. Possibilité d'échelonnement du règlement du solde en trois fois sans frais. Renseignements auprès de la centrale de réservation. Nous accusons réception du solde de séjour. Le non paiement du solde à la date prévue est considéré comme une annulation du séjour sans aucun remboursement possible. Une facture pro-forma acquittée peut vous être adressée sur simple demande après votre séjour.

## FRAIS DE MODIFICATION

Toute modification de la facture initiale : réduction des effectifs, changement de dates, de village de formule, peut remettre en cause votre réservation. En cas de modification de dates, de village de formule, 10 € de frais de modification de dossier s'applique. La suppression d'un ou plusieurs participants est considérée comme une annulation partielle et donne lieu à la facturation de frais selon le tableau en bas de page. Toute semaine écourtée ou trop ras non consommé ne donnera lieu à aucun remboursement ou échange de nuit.

## GARANTIE ANNULATION

Notre garantie annulation est facultative mais nous vous la conseillons vivement. Si vous prenez le risque de ne pas souscrire cette garantie, nous ne pourrions pas vous rembourser, même en cas d'annulation justifiée. Son montant est de 3 % du prix de votre séjour. Cette option s'applique à l'ensemble des personnes inscrites en séjour. Ce forfait permet de bénéficier de retenues réduites en cas d'annulation partielle ou totale de votre séjour. Cette assurance doit être souscrite dès la réservation. Elle ne pourra plus être demandée une fois le séjour accepté et l'acompte versé. Toute annulation doit être annoncée par écrit. Le montant des retenues dépend de la date d'annulation du séjour, le cachet de la poste faisant foi. ATTENTION : Pour certains séjours à thème induisant la réservation de prestations annexes, ce sont les conditions imposées par les prestataires qui s'appliquent. En cas de désistement de votre part sur justificatifs écrits, voir les montants prélevés dans le tableau ci-dessous.

Frais retenus en cas d'annulation	Avec garantie annulation	Sans garantie annulation
	Les frais de participation à la Vie Associative et les frais de dossier sont retenus dans tous les cas	
Plus de 60 jours avant le début du séjour	Montant garantie annulation	+ 30 % du prix du séjour
De 60 à 30 jours avant le début du séjour	Montant garantie annulation + 5 % du prix du séjour	+ 30 % du prix du séjour
De 29 à 7 jours avant le début du séjour	Montant garantie annulation + 10 % du prix du séjour	+ 80 % du prix du séjour
Moins de 7 jours avant le séjour ou non présentation ou interruption de séjour	Montant garantie annulation + 15 % du prix du séjour	+ 100 % du prix du séjour

Événements pris en compte pour bénéficier des conditions préférentielles d'annulation avant ou pendant le séjour :

- > Raisons de santé : envoi d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité de déplacement ou présentation au directeur du village d'un certificat médical justifiant du départ anticipé d'un des membres ayant souscrit l'option.
- > Événement familial : attestation de décès ou de maladie grave d'un participant ou d'un parent (grand parent, père, mère, enfant, frère, sœur).
- > Changement de situation professionnelle : sur présentation d'une attestation de l'employeur indiquant l'embauche ou le licenciement ou le changement impératif des dates de congés.
- > Sinistre d'ordre privé ou professionnel : dépôt de plainte, déclaration d'assurance... dans le cas de préjudice grave concernant des locaux privés, professionnels ou véhicules.
- Exclusions : Grèves, émeutes, embarras de la circulation provoquant retard ou difficultés pour se rendre à destination. Panne ou mauvais état du véhicule. Conditions météorologiques.
- Si votre cause d'annulation ne rentre pas dans le cadre des événements pris en compte pour bénéficier des conditions préférentielles d'annulation, le remboursement de votre séjour se fera selon les modalités indiquées dans les conditions d'annulation sans souscription de la garantie annulation. En cas de non présentation sans préavis à la date de début de séjour, le séjour est considéré comme annulé sans possibilité de remboursement.

## ANNULATION DE SÉJOUR

AEC VACANCES peut être amenée à annuler un séjour du fait d'une circonstance de force majeure ; dans ce cas, le montant total des sommes versées sera intégralement remboursé.

## SÉJOURS À THÈME - SÉJOUR BLEUS - LONGS SÉJOURS SENIORS

AEC VACANCES se réserve le droit d'annuler, 21 jours avant le début du séjour, si le nombre minimum de participants n'est pas atteint. Les personnes inscrites à ces séjours auront alors la possibilité d'annuler sans aucun frais. Une offre alternative pourra être proposée. Ces séjours à tarifs préférentiels sont non cumulables avec les offres annoncées en brochure et les avantages partenaires.

## QUE COMPREND VOTRE FORMULE

En pension complète : ST-JEAN-DE-SIXT, SAMOËNS, GRASSE et VALMEINIER L'hébergement en chambre avec salle de bain et WC privés, TV écran plat. Les lits sont faits et le linge de toilette est fourni. Le ménage de fin de séjour est à la charge d'AEC VACANCES. Les repas sont pris en salle de restaurant (vin compris à discrétion). En location : ST-JEAN-DE-SIXT, logement en appartement du studio à 3 pièces, à St-Cyr-sur-Mer - MER en mobil home standard ou confort, avec salle de bains et WC privés. Les draps sont fournis. Le linge de toilette n'est pas fourni. TV écran plat à St-Jean-De-Sixt, en mobil home confort à ST-CYR-SUR-MER. Le ménage du logement pendant et en fin de séjour est à la charge des vacanciers.

## PARTICIPANTS AU SÉJOUR

Seuls les personnes mentionnées sur la confirmation de séjour sont admises au séjour. Tout visiteur doit annoncer à l'accueil du village vacances. Aucune assurance ne couvre les visiteurs, aucune prestation n'est prévue pour ces visiteurs sauf sur demande et avec supplément financier.

## MINEURS

AEC VACANCES ne saurait en aucun cas accepter l'inscription d'un mineur mineur non accompagné et se réserve le droit de demander, en cas de doute, un justificatif d'identité. En outre, AEC VACANCES ne saurait être tenue pour responsable dans le cas où, malgré cet interdit, un mineur non accompagné serait inscrit sur un séjour.

## CLUBS ENFANTS (voir ouvertures dans les pages villages)

Les enfants sont accueillis dans les clubs correspondants à leur âge à la date de début de séjour. En cas de faible affluence, AEC VACANCES se réserve le droit de regrouper les enfants dans les clubs. Un supplément peut être demandé dans le cas de proposition d'activités extérieures payantes. Pour les villages disposant de club 3 mois - 2 ans, seuls les enfants à jour de vaccinations obligatoires sont accueillis. Les places étant limitées, la réservation de la prestation est à faire dès l'inscription.

## PRESTATIONS PAYANTES

Possibilité d'options complémentaires : forfait ménage, location de linge de toilette... Voir sur le site internet ou dans les détails pratiques pour plus de précisions. Réservation auprès de nos hôtes au plus tard au versement du solde de séjour.

## ANIMAUX

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité et conformément à la législation en vigueur, les animaux ne peuvent être accueillis dans nos villages vacances, hormis les chiens-guides accompagnant les malvoyants. Nous acceptons les animaux domestiques dans nos villages vacances de St-Jean-de-Sixt (logement en chalet uniquement) et St-Cyr-sur-Mer (sauf en juillet - août moyennant une participation financière forfaitaire de 55 € par semaine et 11 € par jour pour les séjours de moins de 5 jours. Leur présence doit être signalée à la réservation pour facturation du supplément. Ils sont alors admis sous réserve des règles élémentaires d'hygiène et des dispositions vétérinaires (carnet de vaccinations à jour). Vous devrez vous munir de carnet de santé de l'animal. Leur présence exige qu'ils soient tenus en laisse dans les parties communes. Les animaux dangereux ou agressifs (notamment chiens de 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> catégorie) et les NAC (nouveaux animaux de compagnie) ne sont pas admis. Nous attirons l'attention des vacanciers sur les risques de se voir interdire l'accès à l'établissement si ces règles n'étaient pas respectées. Il appartient aux vacanciers de s'assurer préalablement à la réservation que l'établissement concerné accepte les animaux et les conditions d'accès des animaux aux divers espaces de l'établissement.

## CAUTION

À St-Cyr-sur-Mer en formule location et à St-Jean-de-Sixt pour tous les logements en chalet, une caution de 350 € est demandée à la remise des clés. Elle est payable par chèque bancaire, carte bancaire ou à défaut en espèces. Un état des lieux avec inventaire du matériel, ainsi qu'un exemplaire du règlement intérieur vous est remis. La caution vous est restituée à votre départ après état des lieux et vérification du matériel en présence d'un représentant d'AEC VACANCES si l'hébergement est propre et ne présente aucune dégradation. Dans le cas contraire, les frais de nettoyage et/ou de réparation sont retenus sur la caution. En cas de départ en dehors des horaires prévus pour l'état des lieux, le client accepte la décision du représentant d'AEC VACANCES qui est seul juge de l'état général et de propreté du logement, sans contestation possible. La caution est alors restituée par voie postale déduction faite des éventuels frais de nettoyage et/ou réparation.

## RÈGLES DE VIE

En application du décret 2006-1386 du 15/11/2006, nos établissements ne sont fumeurs. Chaque vacancier doit avoir un comportement respectueux envers les autres clients et l'ensemble des salariés de l'IAEC. Un règlement intérieur est affiché dans chaque établissement. En cas de non-respect des précédentes dispositions (dégradation, violence, non-respect d'autrui, défaut de paiement), AEC VACANCES se réserve le droit de mettre fin au séjour par anticipation, sans remboursement, ni compensation, ou de refuser l'inscription à un séjour, avec pour conséquence l'impossibilité d'une réservation ultérieure dans tous les villages AEC VACANCES. Notre association ne peut être tenue responsable des vols et dérangements d'objets personnels tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de nos établissements, y compris les parkings.

## DROIT À L'IMAGE

En cas de reportages photographiques sur vos lieux de séjours, vous devrez nous informer de votre volonté de ne pas apparaître dans nos diverses publications.

## PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données collectées sont conservées pour la durée nécessaire à la finalité de leur traitement. Elles sont gérées en conformité avec la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 et avec le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de suppression des informations vous concernant, en nous contactant par email : donneespersonnelles@aec-vacances.com ou par courrier postal adressé à AEC VACANCES - BP 54 - 74230 Thones. Si vous êtes abonnés à nos newsletters par courrier électronique, vous pouvez demander à ne plus recevoir ces courriers en nous suivant les instructions figurant sur ces courriers électroniques quand vous les recevez, ou en exerçant votre droit de suppression selon les modalités visées ci-dessus. Vous disposez également d'un droit d'opposition à l'utilisation de ces informations par AEC VACANCES à des fins de communication ou de prospection. Cette opposition peut être effectuée par courrier adressé à AEC VACANCES - BPS4 - 74230 Thones.

## GARANT

Fonds Mutuel de solidarité UNAT - 8 rue César Franck - 75015 Paris

## RÉCLAMATIONS

Les réclamations de nature commerciale ou relatives à la qualité des prestations devront être adressées par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 15 jours après la date de fin de séjour à l'adresse suivante : AEC VACANCES - 24 Rue du Lachat - BP 54 - 74230 THONES. Les réclamations mettant en oeuvre les assurances dommages ou responsabilité de l'IAEC ne seront admises que dans la mesure où elles auront fait l'objet d'une déclaration auprès de la direction du village vacances avant la fin du séjour. À défaut de réponse satisfaisante ou en l'absence de réponse dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage - BP 80303 - 75823 Paris Cedex 17. Les modalités de saisie sont disponibles sur son site : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel)